



Règlement du jeu concours :

« Enquête des publics 2019/2020 Scènes du Golfe »

Article 1 : Organisateur du jeu EPCC Scènes du Golfe, place de Bretagne, 56000 Vannes, 02 97 01 62 00, scenesdugolfe.com, n° siret 20006361800017, organise un jeu concours « Enquête des publics 2019/2020 »

Ce jeu concours se déroule du 19 novembre 2019 au 31 décembre 2019 inclus, dans les conditions prévues au présent règlement.

Article 2 : Participation

Ce jeu gratuit est ouvert au public Scènes du Golfe ayant rempli le questionnaire Enquête des publics et ayant rempli les champs email et numéro de téléphone dans le questionnaire. La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 3 : Annonce du jeu

Les informations relatives à l'existence du jeu concours sont assurées via le questionnaire de l'enquête des publics et le site internet Scènes du Golfe.

Article 4 : Définition de la dotation

Dans le cadre de l'opération «Enquête des publics 2019/2020», sont mis en jeu :

- 1^{er} lot : 1 abonnement Scènes du Golfe de 5 spectacles pour 1 personne, valable sur la saison 2019/2020 (spectacles au choix, dans la limite des places disponibles)
- 2^{ème} lot : 1 carte cadeau Scènes du Golfe de 50 €, valable sur la saison 2019/2020
- 3^{ème} lot : 2 tickets boissons au bar Scènes du Golfe, valables sur la saison 2019/2020.

Ces dotations ne pourront en aucun cas être remboursées ni échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

Article 5 : Modalités de participation

5.1 La participation au jeu se fait exclusivement par la saisie entière des réponses au questionnaire satisfaction, de l'adresse email de candidature et du numéro de téléphone.

Le participant devra impérativement remplir l'intégralité des champs du questionnaire afin de valider sa participation.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au concours.

5.2 Les lauréats :

Les gagnants seront désignés par tirage au sort le 10/01/2020.

5.3 Scènes du Golfe informera les gagnants par email ou téléphone dans les 10 jours qui suivront le tirage au sort.

Sans réponse par téléphone ou email de la part du gagnant sous 10 jours à partir du mail ou de l'appel téléphonique, la dotation sera perdue pour le participant.

5.4 La remise des lots aura lieu au plus tard sous 3 semaines après l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés par la poste ou remis en main propre par le service Billetterie

Article 6 : Droit à l'image

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'organisateur à utiliser ses noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone et photographies dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 7 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 8 : Vérification de l'identité

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect du code civil.

Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraîne l'élimination du participant.

Article 9 : Interprétation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

Article 10 : Loi « Informatique et Libertés »

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 11.

Article 11 : Adresse postale du jeu

L'adresse postale du jeu est :

Scènes du Golfe, place de Bretagne, 56000 Vannes

Article 12 : Désignation de l'huissier

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de Maître Séverine Ligonnière, Huissier de justice, avenue de la gare, 56230 Questembert.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, en écrivant à l'adresse précisée à l'article 11, ou peut être consulté sur le site internet Scènes du Golfe.